

**RÉUSSIR LE CAPES INTERNE
DE DOCUMENTATION**

R É U S S I R L E
C A P E S
I N T E R N E
D E D O C U M E N T A T I O N

BERNARD HEIZMANN

ÉLODIE ROYER

PRÉFACE DE JEAN-LOUIS DURPAIRE

Auteurs

Bernard Heizmann est professeur documentaliste à l'ESPE de Lorraine. Responsable de la préparation au concours interne dans l'académie de Nancy-Metz, il est coresponsable du master MEEF second degré parcours « documentation » qui accueille la préparation au CAPES externe de documentation à l'Université de Lorraine. Il a été membre du jury des concours externe et interne.

Élodie Royer est professeur documentaliste. Ex-professeur de discipline, elle est conseillère pédagogique et intervient dans le master MEEF second degré parcours « documentation » à l'Université de Lorraine.

Directeur de publication

Brigitte Courbet-Manet

Directeur artistique

Samuel Baluret

Responsable éditorial

Charles-Xavier Schäfer

Coordination éditoriale

Iris Munsch

Mise en pages

STDI

Conception graphique

DES SIGNES studio Muchir et Desclouds

ISSN : en cours

ISBN : 978-2-86627-505-1

© Canopé Académie Nancy-Metz 2014

(établissement public à caractère administratif)

95 rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L.122-4 et L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) constitueraient donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

PRÉFACE

Les auteurs l'affirment avec raison : le CAPES interne de documentation est un concours difficile. À cela, une première raison : ce concours est largement ouvert et les motivations pour se présenter sont très diversifiées, de l'envie d'être titularisé comme fonctionnaire de l'État à celle de se reconverter, soit du premier degré vers le second degré, soit d'un type d'enseignement du second degré à un autre (de professeur d'une discipline à une fonction conçue comme plus large). Chaque année, pour une cinquantaine de postes offerts, ce sont ainsi plus de mille candidats qui s'inscrivent et de six-cents à huit-cents candidats qui passent l'épreuve d'admissibilité. Ensuite, les épreuves elles-mêmes peuvent être non évidentes pour un enseignant qui a pu perdre l'habitude des exercices demandés. Contrairement à la quasi-totalité des autres concours internes dont l'épreuve d'admissibilité est fondée sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle depuis l'arrêté du 27 avril 2011, le CAPES interne de documentation a maintenu une épreuve plus traditionnelle, à savoir la rédaction d'un écrit professionnel mettant en évidence des connaissances sur les finalités et l'organisation du système éducatif, ainsi qu'en matière de sciences de l'information et de la communication. L'exercice n'est pas formel : être capable de lire rapidement plusieurs documents, d'en extraire la substantifique moelle, de les mettre en relation autour d'une problématique, c'est tout l'art de la synthèse, qualité professionnelle indispensable à tout enseignant, probablement plus encore à tout enseignant documentaliste. Être également en mesure de livrer une réflexion sur la ou les questions soulevées ne s'improvise pas. Enfin, les éléments plus techniques en matière de documentation (référence bibliographique et éléments d'analyse) permettent de vérifier des compétences incontournables.

L'épreuve appelle donc une préparation soutenue, même pour un candidat qui exerce déjà le métier de professeur-documentaliste. La meilleure des préparations est de lire et d'écrire. Lire des ouvrages de fond sur l'éducation, l'information, la documentation, le numérique. Connaître les « bons auteurs », des références historiques à ceux qui portent les débats sur les évolutions en cours. Le guide vous offre tous les éléments bibliographiques nécessaires.

Écrire également, en se préparant particulièrement à cette épreuve sélective de l'admissibilité ; un enseignant doit savoir exprimer sa pensée clairement, dans un style adapté et évidemment avec une orthographe irréprochable. Le guide vous propose des exercices ; les réaliser en se plaçant dans les conditions du temps de l'épreuve est un atout considérable.

Quant à l'épreuve d'admission, elle est d'une nature toute différente. Par son expression orale et fort de son premier parcours professionnel, le candidat doit convaincre le jury qu'il est en mesure d'assurer les fonctions de professeur documentaliste. Il ne s'agit pas de placer absolument dans l'entretien les missions telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, mais de montrer habilement que celles-ci sont comprises.

Cette nouvelle édition de l'ouvrage de Bernard Heizmann et Élodie Royer, grands professionnels et formateurs très expérimentés, vient à point. Il constitue un outil très précieux pour tout candidat, et même au-delà pour tous ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances en matière de sciences de l'information et de documentation.

Jean-Louis DURPAIRE
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Paris, le 25 juin 2014

SOMMAIRE

5	PRÉFACE
7	SOMMAIRE
9	AVANT-PROPOS
11	LA MÉTHODE : POUR BIEN SE PRÉPARER
13	1.1. Présentation générale des épreuves
15	1.2. Six recommandations pour réussir... plus une !
17	1.3. L'écrit
31	1.4. L'oral
39	1.5. Culture générale
41	1.6. Un <i>vade-mecum</i> : quelques références à consulter régulièrement tout au long de la préparation
43	DES NOTIONS : POUR BIEN MAÎTRISER SON SUJET
45	2.1. Connaître le système éducatif
57	2.2. Avoir des connaissances en pédagogie générale et dans le domaine de la pédagogie et de la didactique info-documentaires
67	2.3. Avoir des connaissances dans le champ des SIC et en bibliothéconomie
83	2.4. Connaître le métier de professeur documentaliste
97	LES SUJETS : POUR BIEN S'ENTRAÎNER
99	3.1. Entraînement n° 1
103	3.2. Entraînement n° 2
107	3.3. Entraînement n° 3
111	3.4. Entraînement n° 4
113	3.5. Grilles d'auto-évaluation
117	CONCLUSION
119	TABLE DES SIGLES
123	INDEX NOTIONNEL
125	BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE
127	SUR LA MÊME THÉMATIQUE

AVANT-PROPOS

Le CAPES interne de documentation est un concours des plus difficiles : son niveau d'exigence en termes de contenus est très important, ainsi que les contraintes auxquelles il soumet les candidats, notamment en matière de gestion du temps, pour l'épreuve écrite. Son pourcentage de réussite dépassant rarement la barre des 5 % d'année en année, il est essentiel de bien se préparer. Cette préparation passe par un certain nombre d'étapes et d'activités incontournables. Tout d'abord, chaque candidat doit s'assurer qu'il remplit toutes les conditions requises (voir les pages SIAC sur le site du ministère) avant de s'inscrire au concours. Il doit ensuite veiller à se mettre à niveau sur le plan des contenus scientifiques et des connaissances professionnelles qui constituent le socle du concours et du métier. Il lui faut par ailleurs savoir créer les conditions d'acquisition de l'expérience nécessaire à l'enrichissement de ses différentes productions, notamment du dossier qu'il présente à l'oral. Enfin, et c'est essentiel, le candidat ne doit pas hésiter à s'entraîner régulièrement à chacune des épreuves du concours, par des mises en situation au format réel.

Le présent ouvrage se veut un *vade-mecum* qui poursuit un double objectif. En complément d'une autre préparation suivie par le candidat, par exemple avec le CNED ou dans le cadre du plan de formation continue académique, il propose d'une part un ensemble comprenant les fondamentaux sur lesquels s'appuyer pour se préparer et fournir une prestation conforme aux attentes du jury et d'autre part des fiches méthodologiques.

Ces fiches portent sur chacune des épreuves. Des fiches notions, qui touchent aussi bien aux SIC qu'au métier lui-même ou encore au système éducatif, ainsi que des sujets téléchargeables accompagnés d'éléments de corrigés, permettront au candidat de mieux saisir les domaines, les enjeux et les spécificités du concours. Leur raison d'être est de donner des habitudes de travail et quelques clés utiles à la poursuite et à l'approfondissement du travail de préparation sur le plan personnel, en fonction des points forts et des lacunes éventuelles de chacun.

Cet ouvrage n'a pas la prétention de suffire au candidat qui veut mettre toutes les chances de son côté. Il se veut un déclencheur, un catalyseur, qui donne envie d'aller plus loin, qui stimule le candidat en lui ouvrant des pistes d'activités, de lectures et de recherches personnelles. Son ambition est d'amener chacun à mesurer l'ampleur de la tâche en termes de contenus et d'exigences, à trouver, avec les fiches, les outils et les sujets présentés, un premier et solide point d'appui, qui lui permette de se mettre plus aisément au travail et de se constituer son propre cahier des charges, sa propre feuille de route en fonction de son cursus et de sa situation professionnelle. Il pourra ainsi explorer un terrain qui, pour être vaste – du *learning center* au conseil de la vie lycéenne, en passant par le résumé indicatif –, n'en est pas moins cartographiable et maîtrisable.

Devenir professeur documentaliste, c'est choisir un métier qui, par sa richesse et sa complexité, conduit à rester en permanence en veille et en éveil pour soi-même, sur le plan des évolutions professionnelles, et pour les élèves et les enseignants, sur les plans pédagogique, disciplinaire et institutionnel. Veille et éveil sont deux mots-clés qu'il convient d'avoir constamment à l'esprit pendant qu'on prépare le concours.

LA MÉTHODE :
POUR BIEN
SE PRÉPARER

1 . 1 . PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 28 décembre 2009 « fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré » définit les épreuves de la section documentation. Le texte de cadrage est très court, mais il est complété utilement par les rapports de jury, auxquels il est impératif de se reporter pour voir la manière dont chaque épreuve est envisagée.

1.1.1. POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

« À partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats :

- de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégageant la problématique ;
- de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- d'élaborer pour un ou deux de ces documents :
 - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
 - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1 ».

Le dossier est donc un ensemble qui comprend obligatoirement trois à cinq documents regroupés autour d'un même thème, identifié par le titre donné au dossier dans le sujet. Le dossier des sujets donnés les dernières années comportait environ vingt pages. Le concours interne n'a pas de programme, mais des indications fortes sont données au candidat. En effet, les trois champs – finalités et organisation du système éducatif, sciences de l'éducation, et sciences de l'information et de la communication – constituent en fait un vaste programme qu'il convient d'explorer et à propos duquel nous donnerons des pistes dans le deuxième chapitre.

La note de synthèse est un exercice classique et bien cadré, qui exige que l'on respecte un certain nombre de règles tant sur le plan du contenu que sur celui de la mise en forme. La réflexion personnelle, quant à elle, peut être rapprochée de la dissertation, le sujet étant ici en relation directe avec le métier de professeur documentaliste et exigeant que le candidat fasse appel à ses connaissances et à son expérience. Les autres parties de l'épreuve écrite permettent de vérifier qu'un¹ ou deux des documents du dossier ont été lus et analysés correctement.

Si l'épreuve exige que des savoirs soient mobilisés, elle réclame aussi la mise en œuvre de savoir-faire qui font partie du quotidien de l'exercice du métier : capacité à lire rapidement, à synthétiser, à organiser et planifier son travail, à communiquer, etc. L'épreuve dure cinq heures, cela peut paraître confortable, mais la qualité de la production écrite attendue, la densité du dossier et la diversité des exercices font qu'en réalité seuls des entraînements réguliers dans les conditions du concours permettent de trouver la bonne mesure et de ne pas avoir de problème de gestion du temps.

On dispose d'indications sur le barème grâce au rapport du jury : « À titre purement indicatif, pour la session 2014, les différents exercices ont été notés sur :

- 9 points pour la réflexion personnelle ;
- 7 points pour la note de synthèse ;
- 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse. » (Rapport 2014.)

1.1.2. POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

« Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

¹ Depuis la session 2010.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'Éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire ;*
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.*

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2. »

Le dossier constitue le premier contact avec le jury, il doit donc être irréprochable. Là aussi, le candidat doit respecter certains impératifs formels : ceux exprimés dans le texte officiel et ceux formulés dans les rapports de jury. Le dossier rend compte de l'expérience du candidat, il en est une analyse adossée à une problématique. L'exposé permet de déplacer la

perspective et d'aborder d'autres contenus, et ne doit en aucun cas être une simple reprise du contenu du dossier. Lors de l'entretien avec les trois membres de la commission, le candidat doit montrer ses connaissances au-delà même du champ circonscrit par son dossier et le sujet de l'exposé, ses capacités de communication, son aptitude à analyser sa pratique, à modifier son point de vue, et sa motivation pour entrer dans le métier.